

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VII

DEFENSE NATIONALE

Section Marine.

Par M. Raymond BOIN,
Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Raymond Boin, Louis Martin, Jean Périquier, Pierre de Chevigny, vice-présidents ; Jean de Lachomette, Pierre Giraud, Francis Palmero, Serge Boucheny, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Berthoin, Charles Bosson, Louis Brives, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, Jean Colin, Roger Deblock, Emile Didier, Jacques Duclos, Baptiste Dufeu, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Michel Kauffmann, Emmanuel Lartigue, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Georges Lombard, Ladislas du Luart, Michel Maurice-Bokanowski, Gaston Monnerville, André Morice, Dominique Pado, Henri Parisot, Maurice Pic, Roger Poudonson, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Emile Vivier, Michel Yver.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : **1993** et annexes, **2010** (tomes I à III et annexes 41, 42 et 43), **2013** (tome VI) et in-8° **494**.

Sénat : **26** et **27** (tomes I, II et III, annexes 37 et 38) (1971-1972).

Loi de finances. — Armées - Marine.

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que de coutume, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, vous propose, sur la section « Marine » du budget militaire pour 1972, un avis consacré en premier lieu à une présentation d'ensemble, puis à l'étude des dépenses ordinaires qui font l'objet du titre III et à celles des dépenses en capital contenues dans le titre V, et qui s'achèvera par une conclusion sur les perspectives d'avenir de la Marine.

**1. — Présentation générale de la section « Marine »
dans le projet de budget de la Défense nationale.**

a) Le projet de budget de la Défense nationale pour 1972 s'inscrit dans la continuité des budgets antérieurs et correspond exactement au deuxième exercice de la troisième loi de programme.

Le total des crédits de paiement passe de 28.873 millions de francs en 1971 à 31.205 millions de francs en 1972, ce qui correspond à une augmentation de 8,1 %, inférieure à la progression des dépenses de l'Etat (10,4 %). Par ailleurs, le volume du budget 1972 par rapport au budget général et par rapport au produit national brut est en légère diminution en comparaison du budget 1971.

La diminution continue de ces pourcentages depuis 1968, si elle souligne une volonté de gestion au plus près des crédits militaires semble avoir donné aujourd'hui au budget de la Défense nationale une part minimale (1).

(1) Pourcentages du budget de la Défense nationale :

	1968	1969	1970	1971	1972
Pourcentages du budget de la Défense nationale par rapport :					
Au budget de l'Etat.....	20	17,9	17,6	16,97	16,67
Au produit national brut.....	3,98	3,58	3,39	3,26	3,15

L'enveloppe de la loi de programme a été respectée. Des aménagements ont cependant dû être opérés dans la ventilation des autorisations de programme du titre V, au profit des programmes de fabrication, en diminuant les rubriques Armes et Missiles afin de pouvoir conserver les commandes prévues, malgré la sous-estimation des hausses économiques. Les hausses de prix de l'année 1971 estimées à 8,5 % pour les études et à 7,5 % pour les fabrications, ne pouvaient en effet être couvertes par la provision de 5 % incorporée dans les crédits du III^e Plan.

Si, en 1972, les surplus « Atome » ont pu couvrir cet écart, il semble qu'ultérieurement une révision de la loi sera nécessaire pour maintenir le contenu physique du Plan.

La poursuite de la politique de déflation des effectifs a permis d'inscrire au budget 1972 un certain nombre de mesures catégorielles et d'amélioration de la situation des personnel, sans augmenter, par rapport à 1971, le volume relatif du titre III (53 % du budget total).

b) Au sein du budget de la Défense nationale, la Section Marine représente 17,8 % des crédits de paiement pour 18,1 % en 1971.

Rapportés à la dotation de l'année 1971, les crédits prévus sont en augmentation de 6,3 %, alors que ceux de l'ensemble du budget de la Défense nationale croissent de 8,1 % (1).

Cette diminution relative tient pour l'essentiel, au gonflement en 1971 de la dotation « Force nucléaire stratégique » (F. N. S.) Marine et au transfert en 1972 à la Section commune de la rémunération et de l'entretien de tous les personnels civils de la Marine jusqu'à présent à la charge de la Section Marine.

(1) Crédits de paiement :

	1971		1972		DIFFÉRENCE	
	Dotation.	Pourcentage.	Dotation.	Pourcentage.	Dotation.	Pourcentage.
Total Défense nationale.....	28.855	100	31.205	100	+ 2.349,9	+ 8,1
Total Marine.....	5.220	18,1	5.549	17,8	+ 329,5	+ 6,3
Titre III Défense nationale.....	15.333,5	100	16.653	100	+ 1.319,6	+ 8,6
Titre III Marine	2.460,7	16	2.488,5	14,9	+ 27,8	+ 1,1
Titre V Défense nationale.....	13.541,6	100	14.552	100	+ 1.030,4	+ 7,6
Titre V Marine	2.759,3	20,4	3.061	21	+ 301,7	+ 10,9

« En réalité, la Section Marine bénéficie de mesures relativement favorables en ce qui concerne les dépenses d'entretien, en particulier énergie, carburants et surtout entretien Flotte, mais ces mesures sont encore insuffisantes pour combler les déficits des exercices précédents. Quant au rythme des commandes prévues au plan, il peut encore être maintenu en 1972. »

Le budget de la Section Marine fait l'objet pour la première fois, en plus de sa présentation classique par titres et chapitres, d'une présentation par programmes. On trouvera en annexe un tableau montrant l'analyse des crédits de chaque programme majeur répartis entre trois catégories de coûts, fonctionnement, recherche et équipement, puis ventilés entre titre III et titre V. Ces chiffres ne traduisent que les options faites pour 1972 au profit direct de chacun des programmes et ne peuvent être interprétés comme des prix de revient.

Cette présentation représente néanmoins un premier pas vers la réalisation d'un véritable tableau de bord destiné à faire ressortir l'incidence budgétaire de chaque décision ; c'est une première étape en vue d'éclairer les choix.

2. — Dépenses ordinaires.

Les dépenses ordinaires sont, en crédits de paiement, supérieures de 1,1 % seulement à ce qu'elles étaient en 1971 (1).

Cette faible augmentation s'explique pour la Marine comme pour les autres armées par des transferts internes au profit de la Section commune dont le plus important a pour objet de regrouper à la Section commune les dépenses de rémunérations, de frais de déplacement et de charges sociales des personnels civils des Armées.

(1) Dépenses ordinaires (en millions de francs) :

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			CRÉDITS DE PAIEMENT		
1971	1972	Variation.	1971	1972	Variation.
684	781,4	+ 97,4 soit + 14,3 %	2.460,7	2.488,5	+ 28,8 soit 1,1 %

Si l'on tient compte de ce transfert (185 millions de francs), on peut considérer que l'augmentation réelle du titre III est de l'ordre de 8,6 % (1).

La part de la Marine sur l'ensemble des dépenses ordinaires des Armées est de 14,9 % pour 16 % en 1971 et elle représente pour l'Armée de Mer 45,0 % de la totalité de son budget.

La ventilation de ces dépenses par grandes catégories (2) fait ressortir que les dépenses de personnel (trois premières parties du titre III) représentent 58,3 % du titre III et 26,1 % de l'ensemble titre III, titre V ; les dépenses de matériel (quatre dernières parties du titre III) représentent 41,7 % du titre III.

L'analyse des crédits inscrits au titre III fait apparaître :

— d'une part des mesures acquises qui sont toutes relatives aux dépenses de personnel ;

(1) Comparaison avec le budget 1971 (en millions de francs) :

	CRÉDITS votés pour 1971.	CRÉDITS PRÉVUS POUR 1972				
		Mesures acquises.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	Différence.
Marine	2.461	— 331	2.130	+ 359	2.489	+ 28
Total Défense nationale..	15.334	— 46	15.288	+ 1.365	16.653	+ 1.319

(2) Ventilation des dépenses par grandes catégories :

	TITRE III		DÉPENSES DE PERSONNEL trois premières parties Titre III.			DÉPENSES de matériel quatre dernières parties Titre III.	
	Millions de francs.	Pourcen- tage	Millions de francs.	Pourcentages :		Millions de francs.	Pourcen- tage. du Titre III.
				du Titre III.	des Titres III + V.		
Marine	2.489	14,9	1.452	58,3	26,1	1.037	41,7
Total Défense nationale.	16.653	100	12.037	72,2	38,5	4.616	27,8

— d'autre part des mesures nouvelles qui sont en fait la résultante d'une réduction et d'une augmentation des dépenses (1).

En diminution effective de dépenses, on trouve :

— la réduction de 0,5 % des effectifs militaires en 1972 (19 officiers de Marine, 2 commissaires, 1 officier d'administration, 95 officiers mariniens, 73 quartiers-maîtres, 1 quartier-maître pompier, 13 agents militaires) (2) ;

— la réduction de l'activité du Centre d'expérimentations du Pacifique (C. E. P.) en 1972 qui conduit à réduire de 999 hommes la participation de la Marine : il ne s'agit pas d'une réduction d'effectifs de la Marine. Le budget économise la différence entre le coût d'entretien du personnel du C. E. P. et le coût d'entretien en Métropole.

Parmi les mesures comportant transfert à l'intérieur de la Section Marine ou vers la Section commune (ce qui diminue le montant de la Section Marine mais non le budget de la Défense nationale) on trouve, outre la mesure relative aux ingénieurs et au personnel civil :

— la création de 50 emplois de Personnels féminins de l'Armée de Mer (P. F. A. M.) par suppression de 2 emplois d'officiers et de 48 emplois d'officiers-mariniens ;

— la création de 15 emplois d'officiers d'administration par suppression de 15 emplois de commissaires ;

— la création de 200 emplois de maîtres principaux et de 217 emplois de seconds maîtres par suppression de 417 emplois de maîtres ;

— la création (à la Section commune) de 126 emplois d'ouvriers réglementés au profit d'ouvriers en régie directe rémunérés jusqu'ici sur crédits « matières ».

(1) Ces crédits peuvent être regroupés de la manière suivante :

	BUDGET 1971	MESURES acquises.	MESURES nouvelles.	BUDGET 1972
1 ^{re} partie. } 2 ^e partie. } 3 ^e partie. } Dépenses de personnel.	1.548,1	+ 98,1	— 194,4	1.451,7
4 ^e partie. — Matériel et fonction- nement des armes et services.	882,9	— 429,0	+ 554,2	1.008,1
5 ^e partie. — Travaux d'entretien du domaine.....	24,1	»	+ 0,3	24,4
6 ^e partie. — Subvention Marins- Pompiers de Marseille.....	3,9	»	»	3,9
7 ^e partie. — Divers	1,7	»	— 1,4	0,3
	2.460,7	— 330,9	+ 358,7	2.488,5

(2) En outre, il faut citer pour mémoire les crédits figurant désormais à la Section la réduction de 1,50 % des effectifs civils, commune.

Les mesures en augmentation de dépenses sont les plus nombreuses.

En ce qui concerne le personnel, il y a le financement en année pleine de la nouvelle prime de patrouille des équipages de S.N.L.E., le relèvement des allocations familiales au 1^{er} août 1971. Les autres mesures concernant le personnel sont inscrites en provision à la Section commune : ce sont celles annoncées au Conseil supérieur de la Fonction militaire lors de la session du 13 juillet 1971 soit :

— augmentation de 5 % de l'indemnité pour charges militaires ;

— relèvement de 25 % du taux de la prime de qualification ;

— accession des officiers subalternes aux échelons terminaux de leur grade à l'ancienneté ;

— bonification d'un an aux Enseignes de Vaisseau de 2^e classe issus de l'Ecole militaire de la Flotte ;

— bonification de trois annuités valables pour le calcul de la pension de retraite aux militaires ayant effectué 25 ans de service et dont la limite d'âge est inférieure à 58 ans.

Enfin, les hommes du rang, sous contrat, bénéficieront d'une amélioration de leur pyramide des grades. Les appelés verront, eux, leur prêt passer, à compter du 1^{er} juillet 1972, de 0,75 F à 1,25 F. La moitié de cette augmentation compensera la suppression des timbres de franchise militaire.

En ce qui concerne les dépenses d'entretien et de fonctionnement, les ajustements aux besoins sont relativement plus élevés que dans le précédent budget.

Ainsi les dépenses d'alimentation et les frais de déplacement ont été augmentés ; un effort particulier a été consenti pour le chauffage et la production d'énergie.

Une augmentation de 15 % de la dotation du chapitre « Entretien de la Flotte, des matériels militaires et des munitions » (+ 82 millions de francs) devra permettre de rattraper le retard pris et de revenir peu à peu à une échéance normale des travaux de visite et de carénage qui ont été espacés, au cours des années précédentes, dans un souci d'économie incompatible avec le maintien du potentiel militaire de la Flotte. La majoration dont bénéficie « l'entretien des matériels de série de l'Aéronautique navale », permettra de faire face dans de meilleures conditions à l'accroissement de l'activité de patrouille maritime et au coût de maintien en service des appareils.

Pour faire face aux hausses des carburants, un crédit supplémentaire de 24 millions de francs a été attribué à la Marine, qui ne sera pas suffisant cependant pour reconstituer les stocks.

Les crédits consacrés à l'entretien des immeubles sont en augmentation de 8,6 %, ce qui reste insuffisant pour atteindre le niveau théorique souhaitable.

Ces ajustements reflètent les difficultés graves que connaît la Marine pour assurer son fonctionnement dans une période d'inflation se conjuguant avec des crises occasionnelles (combustibles) ou un accroissement des besoins liés aux progrès technologiques (électricité, entretien du matériel). L'augmentation des crédits apportera un réel soulagement dans l'immédiat mais ne semble pas pouvoir permettre d'entreprendre la reconstitution des stocks ou d'améliorer la qualité de l'entretien, sauf évolution favorable de la conjoncture économique.

3. — Dépenses en capital.

En crédits de paiement, la part de la Marine dans les dépenses en capital des Armées est de 21 % pour 20,4 % en 1971 (1).

En autorisations de programme, la Marine recevra 20,8 % des autorisations de programme du titre V des Armées au lieu de 19,43 % en 1971. L'évolution de la dotation du titre V Marine en autorisations de programme, qui avait été sensible en 1971, est donc confirmée en 1972 ; cette évolution permet d'améliorer la dotation d'opérations importantes telles que la construction des bâtiments et la réalisation des systèmes d'armes, ainsi que l'infrastructure.

(1) Elle se présente ainsi, en millions de francs :

Autorisations de programmes :

	1971		1972		VARIATION	
	Millions de francs.	Pourcentage	Millions de francs.	Pourcentage	Millions de francs.	Pourcentage
Marine	3.107,7	19,4	3.794,5	20,8	+ 686,8	+ 22
Défense nationale.....	15.988,8	100	18.273,3	100	+ 2.284,5	+ 14,3

Crédits de paiement :

Marine	2.759,3	20,4	3.061	21	+ 301,7	+ 10,9
Défense nationale.....	13.541,6	100	14.552	100	+ 1.030,4	+ 7,6

« Par rapport à la loi de programme (1) les autorisations de programme comme les crédits de paiement inscrits au budget 1972 sont en légère hausse sur ceux prévus pour 1972. »

La Section Marine ne comporte que trois parties ayant une dotation en 1972, qui vont être successivement examinées.

a) *Etudes, recherches et prototypes.*

« La diminution des crédits de 1971 (404 millions de francs) à 1972 (379 millions de francs) est due au fait que les études de la Direction technique des Constructions aéronautiques pour l'Aéronautique navale, transférées en 1971, de la Section Air à la Section Marine avec une dotation suffisante ont vu leur dotation ramenée en 1972 à un niveau normal correspondant à l'avancement du programme de l'hélicoptère anti-sous-marins (A. S. M.) moyen WG 13 Lynx, au retard du programme de l'avion d'assaut embarqué remplaçant l'*Etendard* et au programme d'un missile air-surface.

« Les programmes d'études de la Direction technique des Constructions navales sont maintenus. Pour la Direction technique des Engins, il faut noter l'affectation d'une part importante des autorisations de programme, au développement du missile Mer/Mer 38 « Exocet » qui sera commandé en série dans le courant de l'année 1972. »

b) *Fabrications.*

Cette partie est dotée au total de 3.287,5 millions de francs contre 2.618,5 en 1971, soit une augmentation de 25,5 %, conforme au plan.

(1) Comparaison Autorisations de programme et Crédits de paiement (prévus pour 1972 à la loi de programme et inscrits au projet de budget 1972) :

	AUTORISATIONS			CRÉDITS		
	Loi de programme.	Budget.	Variation en nombre et pourcentage.	Loi de programme.	Budget.	Différence.
Marine	3.729,5	3.794,5	+ 65 + 1,7	3.000	3.061	+ 61
Total Défense nationale..	18.261,3	18.273,3	+ 12	14.961	14.552	— 409

Les constructions neuves de la Flotte s'inscrivent pour 2.277,5 millions de francs en augmentation de 15,8 % sur 1971, ce qui permet de maintenir les commandes prévues soit :

— achèvement de la corvette *Aconit* et des cinq chasseurs de mines du deuxième plan (60 millions de francs) ;

— poursuite de la construction des corvettes C 67 type *Tourville* du deuxième plan, reclassées frégates anti-sous-marines F 67 (232,5 millions de francs) ;

— démarrage d'une corvette C 70 d'un nouveau type de 3.500 tonnes, à construire en série (124 millions de francs) ;

— démarrage de la construction des deux premiers d'une série de 8 avisos de 1.000 tonnes (286 millions de francs) ;

— démarrage de la construction de quatre sous-marins Diesel de 1.200 tonnes (94 millions de francs) ;

— dotations pour un pétrolier ravitailleur d'escadre (158 millions de francs) et deux transports de débarquement d'outre-mer (47,5 millions de francs).

Au titre des grosses refontes et modernisations, la refonte du *Colbert* intervient pour une quatrième tranche d'autorisations de programme qui ne couvrira pas tout à fait l'ensemble des travaux. Une deuxième tranche est attribuée à la refonte de l'escorteur d'escadre *Duperré*.

La modernisation des sept sous-marins *Daphné* est une opération continue de 1971 à 1976, inscrite pour 34,7 millions de francs en 1972.

L'alignement des porte-avions type *Clemenceau* est prévu pour une première tranche de 59 millions de francs.

Les forces nucléaires stratégiques sont dotées cette année de 530 millions de francs pour les sous-marins contre 795 millions en 1971. Les dotations de maintien en condition opérationnelle, de mise à niveau et de constitution des rechanges, s'élèvent à 232 millions de francs, tandis que celles d'environnement se montent à 107,5 millions de francs. Au total ces crédits sont conformes aux prévisions du plan (869,5 millions pour 1.070 millions de francs en 1971).

Au chapitre des matériels de série de l'Aéronautique navale (524 millions de francs contre 239 en 1971), le gros poste concerne une commande de 6 hélicoptères *Super Frelon* pour 135 millions

de francs ; puis des commandes d'avion école et de servitude pour 41,5 millions de francs et d'hélicoptères WG 13 pour 107 millions de francs.

Les crédits du programme de rechanges d'avions passent de 195 à 237 millions de francs.

Au titre du chapitre des munitions et engins, on remarque le crédit de 32 millions de francs pour le lancement en série de missiles Mer/Mer 38 « *Exocet* » d'évaluation et d'exercice. Un important crédit (118,5 millions de francs) est prévu pour la poursuite de la série des engins *Masurca* et *Malafon*.

c) *Infrastructure.*

Le chapitre le plus important est celui des travaux et installations (1) doté de 97,9 millions de francs contre 58,6 en 1971. Un gros effort est entrepris cette année pour améliorer les casernements et les foyers dans les ports.

De même, en plus de l'achèvement des travaux du Centre d'instruction de Saint-Mandrier (Toulon), est prévu le démarrage de la construction d'un Centre de formation à Querqueville (Cherbourg) complétant celui d'Hourtin et supportant ultérieurement l'Ecole des Marins électriciens et de sécurité.

En conclusion, la majoration des autorisations de programme Marine par rapport à la loi de programme (+ 65 millions de francs) permet de ne pas ralentir les fabrications malgré les hausses économiques en matière d'habillement (+ 3 millions de francs), de matériels de série de l'Aéronautique (+ 13 millions de francs), de constructions de bâtiments (+ 37 millions de francs), de munitions (+ 9 millions de francs), en matière aussi d'infrastructure (+ 3 millions de francs).

Les réductions opérées sur la F. N. S. ont permis, par ailleurs, d'amorcer le renouvellement de la Flotte et de l'infrastructure au rythme prévu par la loi programme, mais à un rythme insuffisant pour répondre aux besoins croissants.

(1) Travaux maritimes. — Immeubles militaires et d'intérêt général.

4. — Conclusion.

Au terme de l'analyse du budget de la Section Marine pour 1972, deuxième année du Plan, il est intéressant d'examiner non seulement si les objectifs de ce plan sont respectés mais aussi si les moyens du plan sont à la hauteur des tâches fixées.

a) La troisième loi de programme a maintenu les priorités de mise en condition de la force sous-marine stratégique et de son environnement. Cette force place la Marine au premier rang de la capacité militaire du pays en matière de défense du territoire et de sécurité des Français ; sa mise en œuvre et le service continu qu'elle implique exigent de la Marine, en plus de l'effort technique déjà consenti, un effort important pour adapter son organisation et surtout pour former le personnel hautement qualifié correspondant, à partir d'effectifs totaux insuffisants (environ 5.000 hiérarchisés).

En complément de la mission capitale de sûreté du territoire national, et pour la consolider, lui donner toute sa crédibilité, un certain nombre de missions d'actions extérieures sont assignées aux forces maritimes. Si ces missions sont plus traditionnelles et si leur caractère est moins pressant, leur accomplissement exige néanmoins un matériel puissant et bien adapté, un entraînement soutenu et une grande souplesse de mise en œuvre. Les problèmes de personnel sont là aussi essentiels, d'autant plus que les équipages des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S. N. L. E.) doivent être sélectionnés parmi du personnel déjà qualifié à la mer.

b) Les problèmes de personnel conditionnent en quelque sorte le rendement des programmes. Ils sont particulièrement graves pour la Marine dont la haute technicité et les conditions particulières de vie imposent des conditions sévères de recrutement, de formation et d'emploi.

La solution de ces problèmes, en particulier ceux de mise en place des équipages de la force sous-marine (1), est difficilement conciliable avec une situation de sous-effectif qui est celle de la Marine depuis 1964. Depuis cette date et alors que les

(1) Les effectifs de la force sous-marine doivent passer de 1.200 en 1967 à 4.000 en 1978.

tâches de la Marine s'étendaient, les effectifs budgétaires ont été diminués de près de 4.000 hommes de carrière avec une compensation très partielle de 1.200 appelés supplémentaires. De plus, la durée du service militaire a été réduite à un an.

Pour pallier les inconvénients de cette situation reconnue, les effectifs militaires de la Marine n'ont été réduits que de 0,5 % en 1972. Les limitations opérationnelles déjà appliquées aux bâtiments n'en seront pas pour autant levées ; la réorganisation des services et des unités se poursuivra. Mais les sacrifices qu'il faut consentir au détriment des conditions d'emploi du personnel et aussi de l'entretien des bâtiments qui vieillissent plus vite, ne sont pas favorables au recrutement ni au maintien au service des cadres formés.

Il semble que la réduction des effectifs ait atteint en 1972 une limite inférieure. Il est nécessaire que des décisions soient prises pour l'avenir, et que les mesures sur les effectifs soient présentées en parallèle avec le projet de loi annoncé sur la réorganisation des structures des Armées.

Les efforts accomplis en 1972, pour améliorer les rémunérations et les conditions de vie du personnel doivent être poursuivis. En même temps, il faut pousser l'infrastructure de logement, car les limitations imposées n'ont pas permis de rétablir une situation depuis longtemps dégradée. En matière d'infrastructure Ecoles, les centres d'instruction modernes, en cours de mise en place, permettront sans doute d'améliorer le rendement de la formation, mais la diversité des spécialités et des niveaux techniques d'emploi ne fera que multiplier la durée des stages en école et donc le volume des effectifs immobilisés (cadres et élèves).

Peut-être plus encore que la sécurité de l'emploi, c'est la formation professionnelle qui est recherchée à l'engagement. En plus du statut à moderniser, il faut assurer cette formation, pour attirer et conserver les cadres dont la Marine a besoin.

c) Les deux premières lois de programme n'ont pas permis de lancer les constructions neuves qui auraient pu compenser les nombreux retraits par limite d'âge à intervenir à partir de 1975, surtout parmi les bâtiments légers et escorteurs. Le développement des systèmes d'armes avancés et équipements de bâtiments modernes de combat s'en est également trouvé retardé.

Des programmes de modernisation ont été entrepris, au cours du II^e Plan, pour revaloriser nos bâtiments (escorteurs et sous-marins océaniques) et, en prolongeant leur durée de vie, pallier l'insuffisance des constructions neuves ; ce programme est poursuivi au III^e Plan (*Colbert*, porte-avions, sous-marins de chasse, avions de patrouille maritime). Il n'en reste pas moins que le renouvellement d'une grande partie des escorteurs et bâtiments de patrouille s'imposera dès le début du IV^e Plan.

Le vieillissement des bâtiments légers est d'ailleurs d'autant plus rapide que l'entretien est assuré dans de moins bonnes conditions.

La troisième loi de programme maintient la priorité à la mise en place de la force sous-marine stratégique (F. S. M. S.) et aux moyens concourant le plus directement à la mission de cette force.

Le quatrième sous-marin nucléaire lance-engins (S. N. L. E.) *L'Indomptable* sera mis sur cale en 1972 ; la décision de construire le cinquième est prise.

Le renouvellement des bâtiments légers à vocation anti-sous-marine, participant à la sûreté des S. N. L. E. est amorcé par la mise en chantier prochaine de deux avisos de 1.000 tonneaux premiers d'une série de quatorze.

Par contre l'achèvement des quatre corvettes (1) du deuxième Plan et la mise en chantier à partir de 1972 de deux ou trois corvettes C 70 de 3.500 tonneaux d'un type nouveau ne correspondent pas au renouvellement des escorteurs de haute mer rendu nécessaire par l'accroissement des tâches de la Marine, et rendent encore plus impératif un effort vigoureux de constructions neuves dès le début du IV^e Plan.

A côté de ces bâtiments nouveaux, il ne restera plus à l'horizon 80 qu'une dizaine d'escorteurs construits avant 1958, dont la modernisation datera d'au moins dix ans. C'est dire combien sera limitée la capacité des forces de manœuvre, constituées autour des deux porte-avions *Clemenceau* et *Foch*, de deux porte-hélicoptères, avec leurs aviations embarquées, du *Colbert* et deux frégates type *Suffren*.

(1) *L'Aconit* en essais et trois corvettes C 67 type *Tourville* rebaptisées frégates ASM F 67 en construction.

Si les forces de manœuvre doivent être constituées de manière cohérente parallèlement à la force sous-marine stratégique et pour manifester sur mer la volonté de résistance de la Nation comme son indépendance, il est indispensable qu'un plan à plus longue échéance qu'une loi de programme, soit établi. Un plan naval à quinze ans pourrait fixer les grandes lignes d'une véritable politique navale même si son évaluation financière n'avait pas le caractère contraignant d'une loi de finances. Les objectifs du plan permettraient d'orienter les études et de fixer les types de bâtiments ou d'avions à construire avec les échéances de mise en service.

De plus, une telle étude à long terme permettrait, sans doute, de placer très exactement la Marine nationale dans les préoccupations maritimes de la Nation.

Compte tenu des observations qui viennent ainsi d'être présentées, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la section « Marine » du budget des Armées pour 1972.

ANNEXE

PRESENTATION FINANCIERE DU BUDGET DE PROGRAMME 1972 PAR PROGRAMMES MAJEURS

Coûts (en millions de francs).

PROGRAMMES MAJEURS	FONCTION- NEMENT 1	RECHERCHE, 2 développement, essais.	3 EQUIPEMENT	TITRE III 4	TITRE V 5	6 BUDGET 1972
P. M. 1. — Riposte	256,3	0	1.020,2	252,2	1.024,4	1.276,6
P. M. 2. — Manœuvres	1.060,6	275,0	1.318,0	1.045,9	1.607,6	2.653,5
P. M. 4. — Action extérieure....	177,1	0	3,6	174,8	5,8	180,6
P. M. 5. — Usage général.....	301,6	0	117,8	295,2	124,2	419,4
Total P. M. Forces.....	1.795,6	275,0	2.459,6	1.768,1	2.762,0	4.530,1
Total P. M. 6 Recherche.....	85,6	100,0	8,2	83,8	110,2	194,0
P. M. 7. — Soutien Personnels...	487	0	92,5	468,3	111,1	579,5
P. M. 8. — Soutien Matériel.....	300	0	71,4	297,6	73,8	371,8
P. M. 9. — Administration cen- trale, activités diverses.....	113	0	2,3	111,3	3,9	115,2
Total P. M. Soutien.....	985,5	100,0	174,4	961,0	299,0	1.260,0
Total général.....	2.781,1	375,0	2.634,0	2.729,1	3.061,0	5.790,1

NOTAS :

Colonne 1. — Fonctionnement comprend : rémunérations et charges sociales ; entretien personnel (programmé et non programmé) ; exploitation, consommation (programmée et non programmée) ; entretien infrastructure.

Colonne 2. — Recherche, développement essais.

Colonne 3. — Equipement comprend : matériels majeurs, autres matériels, acquisition infrastructure.

Colonne 4. — Titre III comprend : total fonctionnement diminué de l'entretien du personnel programmé.

Colonne 5. — Titre V comprend : entretien du personnel programmé et colonne 2 Recherche ajouté à la colonne 3 Equipement.